



Communiqué de presse

L'AMMC, la Bourse de Casablanca, Maroclear et l'APSB signent un protocole d'accord pour faciliter l'accès des PME au marché des capitaux

Casablanca, le 8 décembre 2021

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), la Bourse de Casablanca, Maroclear et l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB) ont procédé ce matin à la signature d'un protocole d'accord visant à faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au marché boursier.

Signé à Casablanca par Mme Nezha HAYAT Présidente de l'AMMC, M. Kamal MOKDAD, Président du Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca, Mme Fathi'a BENNIS, Président Directeur Général de Maroclear et M. Younes SEKKAT, Président de l'APSB, ce protocole d'accord prévoit le lancement d'une offre intégrée dite « Offre PME » permettant de faciliter l'accès au financement par le marché des capitaux à cette catégorie d'entreprises, et plus particulièrement celles souhaitant s'introduire en bourse sur le nouveau Marché Alternatif de la Bourse de Casablanca.

Cette offre, qui permet d'adresser les problématiques concrètes auxquelles sont confrontées les PME souhaitant se financer via le marché des capitaux, repose sur 3 composantes :

- L'instauration d'une tarification plus avantageuse grâce à une réduction de 50% des commissions d'introduction au Marché Alternatif de la Bourse de Casablanca appliquées par chacune des parties ;
- L'optimisation des procédures d'accès au marché, notamment à travers l'instauration d'un guichet unique pour la centralisation et la



coordination des démarches à effectuer auprès de l'AMMC, de la Bourse de Casablanca et de Maroclear ;

- La mise en place d'un dispositif de formation et d'accompagnement au profit des PME envisageant de lever des financements sur le marché.

Le protocole d'accord signé aujourd'hui marque la volonté des parties de consolider leur partenariat pour le développement du marché des capitaux en faveur du financement des entreprises, particulièrement les PME qui peuvent désormais s'introduire sur le nouveau Marché Alternatif de la Bourse de Casablanca à des conditions d'accès et de reportings allégés.

Le protocole prévoit également la création d'une commission mixte qui assurera le suivi et le développement de cette offre PME, notamment en y associant d'autres partenaires et parties prenantes susceptibles d'y contribuer.

« Convaincus du rôle important que jouent les PME dans notre économie et conscients des défis auxquels elles sont confrontées, particulièrement dans le contexte actuel, nous joignons nos efforts aux autres initiatives nationales en faveur des PME, en mettant à leur disposition une offre sur mesure permettant de leur faciliter l'accès au financement par le marché des capitaux. » a déclaré Mme Nezha HAYAT, Présidente de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

M. Kamal MOKDAD, Président du Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca a déclaré « Cette nouvelle offre est une réponse concrète à notre ferme volonté d'améliorer le financement des PME, en leur facilitant l'accès au nouveau Marché Alternatif de la Bourse de Casablanca, et contribuer ainsi efficacement à la relance de notre économie, à la pérennisation de notre tissu économique et à l'amorçage du Nouveau Modèle de Développement. J'appelle les Petites et Moyennes Entreprises à profiter des conditions allégées offertes par cette nouvelle initiative, et bénéficier pleinement des avantages de l'introduction en bourse : renforcer le capital, institutionnaliser et pérenniser son entreprise, accélérer sa croissance, faciliter sa transmission, et fortement améliorer sa notoriété auprès de ses partenaires. »



Pour sa part, Mme Fathia BENNIS, Président Directeur Général de Maroclear a précisé « Aujourd'hui, ce protocole d'accord marque la volonté commune de nos Institutions de consolider leur partenariat en faveur de l'accès des PME au marché des capitaux. Nous espérons vivement que de nombreuses PME puissent profiter de cette offre. »

« Nous espérons vivement que cette offre encouragera la PME marocaine à se financer à travers le marché des capitaux et particulièrement via le Marché Alternatif de la Bourse de Casablanca et profiter des différents avantages que cela lui procurera. » a déclaré Mr Younes SEKKAT, Président de l'APSB

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

www.ammc.ma

A propos de la Bourse de Casablanca

La Bourse de Casablanca a été créée en 1929. Elle exerce sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre d'un cahier des charges et a pour mission d'enrichir de manière continue l'offre de produits et services, de développer et de déployer une stratégie globale commune aux différentes composantes du marché boursier, d'en développer l'infrastructure, de contribuer à son développement et de gérer des entités consécutives de l'infrastructure relevant de la Holding. La Bourse de Casablanca se positionne parmi les principales places en Afrique. A fin septembre 2021, la capitalisation s'est établie à 674,6 milliards MAD. Depuis quelques années, la Bourse de Casablanca a renforcé son ouverture sur les places financières africaines, ainsi que ses relations avec les opérateurs du continent. Elle est membre actif de l'African Securities Exchanges Association et en a assuré la présidence pendant près de 2 ans.

www.casablanca-bourse.com

A propos de Maroclear

Maroclear est le Dépositaire Central des Valeurs Mobilières au Maroc. Il a été créé en 1997 en vertu de la loi n°35-96 du 09/01/1997.

Pour le compte de ses affiliés, Maroclear est chargé d'assurer la dématérialisation des titres et leur conservation. Il gère également le système de règlement livraison qui permet le dénouement des transactions, ainsi que l'administration de l'ensemble des événements liés à la vie d'un titre. Maroclear est régi par un Règlement Général, approuvé par le Ministre chargé des Finances (arrêté n°932.98 du 16 avril 1998). Il est sous la tutelle du Ministère des Finances et soumis au contrôle de l'AMMC (Autorité Marocaine du Marché des Capitaux) et Bank Al Maghreb.



A propos de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB)

L'APSB est l'organisme qui représente les professionnels de la Bourse et des marchés financiers, elle regroupe les 17 sociétés de Bourse de la place financière marocaine qui agissent en tant qu'intervenant sur le marché financier, notamment sur le marché actions et obligations, en offrant des services en Intermédiation boursière, Gestion de portefeuille pour compte de tiers, Analyse financière, Placement, Tenue de compte, Conservation, Règlement livraison, Conseil Financier, Animation de marché et Bourse en Ligne.

L'APSB a pour mission d'exprimer le point de vue des professionnels sur les enjeux majeurs de l'évolution des métiers de marché et contribue à la promotion et au développement des métiers des sociétés de bourse et des services d'investissements de marché sur la place financière marocaine.

www.apsb.ma